



INFORMATION RÉGLEMENTÉE

CONTRAT DE LIQUIDITÉ

CONTRAT DE
LIQUIDITÉ

PARIS

06/01/2021

Bilan semestriel du contrat de liquidité de la société BOUYGUES

Au titre du contrat de liquidité confié par la société BOUYGUES à Kepler Cheuvreux, à la date du 31 décembre 2020, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 31 500 titres
- 21 093 175.84 € en espèces
- Nombre de transactions exécutées sur le semestre à l'achat : 1 178
- Nombre de transactions exécutées sur le semestre à la vente : 1 592
- Volume échangé sur le semestre à l'achat : 756 134 titres pour 23 405 014.90 €
- Volume échangé sur le semestre à la vente : 824 634 titres pour 26 173 698.05 €

Il est rappelé :

- que lors du dernier bilan du 30 juin 2020, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 100 000 titres
- 18 359 618.12 € en espèces
- Nombre de transactions exécutées sur le semestre à l'achat : 1 590
- Nombre de transactions exécutées sur le semestre à la vente : 2 002
- Volume échangé sur le semestre à l'achat : 1 247 724 titres pour 37 053 574.86 €
- Volume échangé sur le semestre à la vente : 1 180 724 titres pour 35 753 061.71 €

- que lors de la mise en place du contrat, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 0 titres
- 10 000 000.00 € en espèces

La mise en œuvre du contrat de liquidité est réalisée conformément à la Décision de l'AMF n° 2018-01 en date du 2 juillet 2018, instaurant des contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise.

Société Anonyme au capital de 380 759 842 euros
Siège social : 32 avenue Hoche, 75008 PARIS
572 015 246 RCS Paris